Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260326-DELIB_20_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Secrétaire de séance : AMELOT Guy

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Date de la convocation : 21/03/2026

2026-20 : Accréditation de l'ordonnateur et des délégataires : spécimen de signatures et arrêtés.

Considérant la nécessité de transmettre au comptable public les informations permettant l'exécution régulière des opérations budgétaires et comptables

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNE M. le Maire ordonnateur en titre par l'assemblée délibérante.
- AUTORISE M. le Maire à déléguer aux adjoints les fonctions relatives aux compétences d'ordonnateur.
- AUTORISE M. le Maire à prendre l'ensemble des arrêtés nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- ACCORDE à M. le Maire l'autorisation permanente et générale de poursuite par voie de commandement à Monsieur GUILBERT, Percepteur de LAMBALLE-ARMOR.

Pour 15 Contre / Abstention /

Le secrétaire
AMELOT Guy

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

